

Envoyé en préfecture le 05/06/2018

Reçu en préfecture le 05/06/2018

Affiché le

- 5 JUIN 2018

ID : 056-215601626-20180529-DB201805172-DE



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 29 mai 2018

RENOUVELLEMENT URBAIN DE L'AGGLOMERATION DU CENTRE-VILLE :
CREATION D'UN PERIMETRE DE PRISE EN CONSIDERATION

Etaient présents :

Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Katherine GIANNI, Anne-Valérie RODRIGUES, Martine LIEDOT, Armelle GEGOUSSE, Dominique DAUGES, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Dominique SAURAY, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Nolwenn DELALEE, Thierry LE FLOCH.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Luc MADEC à Ronan LOAS, Pierre-Yves CAINJO à Patrick GOUELLO, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC, Jean-Guillaume GOURLAIN à Yolande ALLANIC, Isabelle LE RIBLAIR à Teaki DUPONT.

Absent excusé :

Christelle CAINJO

Secrétaire de séance : Antoine GOYER

Présents : 27

Pouvoirs : 5

Excusés : 1

**DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ET FONCIER**

n°17

**RENOUVELLEMENT URBAIN DE L'AGGLOMERATION DU CENTRE-VILLE :
CREATION D'UN PERIMETRE DE PRISE EN CONSIDERATION**

Rapporteur : Ronan LOAS

Dans le cadre de la démarche « Ploemeur 2030 », la commune de Ploemeur porte dans son projet de territoire l'ambition d'un renouvellement urbain de l'agglomération du centre-ville.

Au sein du groupement Florence Mercier Paysagiste une équipe composée notamment d'urbanistes-architectes et de paysagistes a été mandatée afin de réaliser un plan-guide d'aménagement qui s'appuie sur une démarche concertée associant étroitement les habitants et usagers du centre bourg à la réflexion.

En outre, dans les prochaines années, l'agglomération du centre-ville bénéficiera également d'investissements publics importants, liés à l'arrivée sur le centre-ville de Ploemeur du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Triskell.

En effet, l'agglomération du centre-ville se caractérise par son attractivité auprès de la promotion immobilière qui souhaite y développer plusieurs projets qu'il convient de coordonner dans le cadre de la réalisation de ce plan-guide.

Il est donc proposé d'instaurer dans ce contexte un Périmètre de Prise en Considération (PPC) pour pouvoir maîtriser les mutations foncières et immobilières pouvant survenir rapidement dans le cadre de la réalisation de ce plan-guide au niveau de l'agglomération du centre-ville.

Cette disposition permettra à la collectivité d'opposer, le cas échéant, un sursis à statuer aux demandes d'autorisations de travaux, de constructions ou d'installations, qui pourraient porter préjudice à la mise en œuvre du projet d'aménagement envisagé.

La durée du sursis à statuer ne pourra pas dépasser 8 mois à dater de sa mise en place effective.

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.424-1-3° et R.424-24,

Vu l'avis de la commission « urbanisme et logement » du 17 mai 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

CONSIDERANT la nécessité de définir un périmètre de prise en considération permettant de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant les terrains inclus dans le périmètre de l'opération d'aménagement, incluant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de ladite opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **CREE** un périmètre de prise en considération au titre de l'article L.424-1-3° du Code de l'Urbanisme tel que figurant sur le plan ci-annexé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les procédures réglementaires de publicité du présent acte et de mise à jour du plan local d'urbanisme.

Envoyé en préfecture le 05/06/2018

Reçu en préfecture le 05/06/2018

Affiché le - 5 JUIN 2018

ID : 056-215601626-20180529-DB201805172-DE

Délibération adoptée à la MAJORITE – 4 Contre (Dominique Daugès, Loïc Tonnerre, Michel Roualo, Dominique Sauray)

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme.



Ronan LOAS,
Maire



DAUF - Ville de PLOMEUR
Antoine DUCHESNE
© IGN BD Ortho 2016
Mai 2018

**Périmètre de prise en
considération
Version 2**